

## **La première apparition d'un « caméléopard » à Rome en 46 a. C. : une surprise politique et littéraire entre dictateur et spectateurs, auteur et lecteur.**

La victoire de Jules César sur le camp pompéien lors de la bataille de Thapsus (petite ville côtière sur le territoire de l'actuelle Tunisie) le 6 avril 46 a. C. mit fin à la guerre d'Afrique et ouvrit une période que l'on peut nommer « monarchie césarienne », car le pouvoir de Gaius Julius Caesar fut désormais sans partage. À son retour à Rome, divers honneurs furent accordés par le Sénat à César, dont, en août 46<sup>1</sup>, un quadruple triomphe célébrant les victoires en Gaule, en Égypte, sur le Pont-Euxin et, récemment, en Afrique. C'est à la suite de cela qu'eut lieu, en septembre 46, une myriade de jeux offerts par César au peuple de Rome. Cassius Dion, historien grec de Rome du III<sup>ème</sup> siècle p. C., évoque ces jeux comme faisant partie, avec le quadruple triomphe de César, d'une même séquence politique<sup>2</sup>, même si l'un précéda les autres. Ces jeux étaient donnés pour l'inauguration du temple de Vénus et du forum de César<sup>3</sup>, ainsi qu'en l'honneur de sa fille Julie. Parmi les nombreux spectacles, un en particulier retient l'attention de l'historien sévérien :

---

<sup>1</sup> César rentre à Rome le 25 juillet 46 (*Bellum Africum*, XCVIII), et triomphe quatre fois en août, à plusieurs jours d'intervalle, selon Suétone. Voir Cassius Dion, *Histoire romaine*, XLIII, 19 ; Suétone, César, XXXVII, 1-2 ; Tite-Live, *Periochae*, 115 ; Plutarque, *César*, LV ; Appien, *Bellum ciuile*, II, 101.

<sup>2</sup> Cassius Dion, *Histoire romaine*, XLIII, 19-24.

<sup>3</sup> Cette inauguration eut lieu le 26 septembre 46. Voir *Lexicon topographicum Urbis Romae*, t. 2, « FORUM IULIUM » p. 299-307, particulièrement p. 300 et 306 ; DEGRASSI p. 183 ; CIL I<sup>2</sup> p. 214 et p. 330, où la date du 25 septembre est aussi avancée, à côté de celle du 26.

περι δὲ δὴ τῆς καμηλοπαρδάλιδος ὀνομασμένης ἐρῶ, ὅτι τότε πρῶτον ἔς τε τὴν Ῥώμην ὑπ' αὐτοῦ ἐσήχθη καὶ πᾶσιν ἐπεδείχθη. τὸ γὰρ ζῷον τοῦτο τὰ μὲν ἄλλα κάμηλός ἐστι, πλὴν καθ' ὅσον οὐκ ἐκ τοῦ ἴσου τῶν κώλων ἔχει. τὰ μὲν γὰρ ὀπίσθια αὐτοῦ χθαμαλώτερα ἐστίν· ἀρχόμενον δὲ ἀπὸ τῶν γλουτῶν ὑψοῦται κατὰ βραχὺ ὥστ' ἀναδαίνοντί ποι εὐκείναι, καὶ μετεωρισθὲν ἐπὶ πλεῖστον τὸ μὲν ἄλλο σῶμα ἐπὶ τῶν ἐμπροσθίων σκελῶν, τὸν δ' αὖχένα ἔς ὕψος αὖ ἴδιον ἀνατείνει. τὴν δὲ δὴ χροῶν κατέστικται ὡσπερ πάρδαλις, καὶ διὰ τοῦτο καὶ τὸ ὄνομα ἐπίκοινον ἀμφοτέρων φέρει. τοῦτο μὲν δὴ τοιοῦτόν ἐστι... Mais de l'animal dénommé Caméléopard, oui, j'en parlerai, car c'est à ce moment-là que César l'introduisit à Rome pour la première fois et l'exposa à tous : cet animal est en tout point un chameau, sauf pour ce qui est de la longueur de ses pattes, car ses pattes arrière sont plus courtes. À partir de son arrière-train cet animal gagne progressivement en hauteur, au point qu'il semble grimper vers quelque éminence, et, juché très haut, son corps, à partir de ses pattes avant, se déploie vers le haut – en particulier son cou, à l'extrémité opposée, qui atteint aussi une inhabituelle hauteur. Cet animal a la peau tachetée comme celle d'un léopard ; c'est pour cette raison que le nom qu'il porte mélange ceux des deux animaux. Voilà donc à quoi ressemble cet animal...<sup>4</sup>

Cet étrange animal, présenté comme un hybride mi-chameau mi-léopard, et que Dion appelle « caméléopard », est une girafe. Le terme grec καμηλοπάρδαλις, -εως (ou, comme ici, -ιδος), féminin, n'est pas un néologisme forgé par Dion : c'est le terme usuel pour désigner cet animal exotique. Il donne d'ailleurs le terme latin *camelopardalis* ou *camelopardus*, qui constitue le nom scientifique de cet animal (*giraffa camelopardalis*), et le mot français « caméléopard », qui exista parallèlement au mot « girafe » jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Au siècle suivant, il apparaît encore sous la plume d'André Gide, qui se plaît à utiliser ce mot à la sonorité un peu surannée<sup>5</sup>. Quant au terme « girafe », il dérive de l'arabe via l'italien *giraffa*<sup>6</sup>.

Avant Dion, quelques auteurs ont donc déjà évoqué cet animal, mais le terme de καμηλοπάρδαλις est assez rare<sup>7</sup>. Le premier à l'évoquer est Aristophane de Byzance dans son épitomé reprenant l'*Histoire des animaux* d'Aristote. Il affirme que « le caméléopard, à ce qu'il semble, est une sorte de mélange de deux espèces sauvages, le chameau et le léopard, qui créèrent celle-ci en s'étant accouplés<sup>8</sup> ». Le texte d'Agatharchide, transmis par Photius, en fait

<sup>4</sup> CD, HR, XLIII, 23, 1-3. Les traductions concernant le livre XLIII de l'*Histoire romaine* sont les nôtres ; elles ont été élaborées dans le cadre de notre travail de thèse, qui consiste en une nouvelle édition critique, avec traduction et commentaire, des livres XLIII et XLIV de l'*Histoire romaines*, sous la direction de Valérie Fromentin (Université Bordeaux-Montaigne) et Estelle Bertrand (Université du Maine). Celles concernant des passages issus d'autres livres de cette œuvre ou d'autres œuvres sont celles de la C.U.F. ou, à défaut, celles de la Collection Loeb. À défaut de ces deux collections de référence, nous proposons des traductions personnelles.

<sup>5</sup> André Gide, *Les nouvelles nourritures*, 1935 : « On n'obtient rien de bon par le mélange. Quand j'étais jeune, j'avais le cerveau plein de croisements, de mulets, de caméléopards. » Cité par P.-L. Galtier p. 908 in « Des girafes pour l'empereur, *Topoi*, vol. 6.2, 1996, p. 903-41.

<sup>6</sup> Voir TLFi.

<sup>7</sup> On trouve seulement 45 occurrences de ce terme dans le T.L.G.

<sup>8</sup> Aristophane de Byzance, *Épitomé des animaux d'Aristote*, II, 270 : Ἡ δὲ καμηλοπάρδαλις μίξις τις εἶναι δοκεῖ... δύο θηρῶν, ἔς ταῦτ' συνελθόντων, καμήλου τε καὶ παρδάλεως. (Trad. personnelle, « Le Caméléopard semble être un mélange de deux bêtes sauvages, qui se seraient accouplées ensemble, à savoir le chameau et le léopard »).

une description plus longue, et se trouve être le seul qui décrive son long cou permettant d'obtenir de la nourriture en haut des arbres<sup>9</sup>. Le texte de Posidonius d'Apamée, transmis par Diodore de Sicile, précise étrangement que le cou de cet animal est plus court que celui du chameau<sup>10</sup> ; pour Pline, il est semblable à celui du cheval<sup>11</sup>. Quant à Strabon, il note que cet animal, contrairement à son nom, n'a rien d'un prédateur tel que le léopard<sup>12</sup>.

Tous ces textes partent du nom de l'animal pour le décrire, en montrant ce que cet animal a de commun avec l'un et l'autre des deux animaux qui composent son nom ; c'est d'ailleurs ce que fait également Dion. De plus, la formulation employée indique, comme chez Dion encore une fois, que ni le nom ni l'animal en question n'est supposé connu du lecteur<sup>13</sup>. La description de Dion a ceci de particulier qu'elle est la seule à mentionner le dos en pente de l'animal. Si le

<sup>9</sup> Photius, Bibliothèque, 455b (= éd. R. Henry, C.U.F., VII, 250, 72, p. 174) : Ὅτι παρὰ τοῖς Τρωγλοδύταις ἐστὶν καὶ ἡ λεγομένη παρ' Ἑλλήσι καμηλοπάρδαλις, σύνθετον τρόπον τινὰ κατὰ τὴν κλησὶν καὶ τὴν φύσιν λαχοῦσα. Τὴν μὲν γὰρ ποικιλίαν ἔχει παρδάλεως, τὸ μέγεθος δὲ καμήλου, τὸ πάχος δὲ ὑπερφυῆς, τὸν δὲ αὐχένα τοιοῦτον ὥστε ἀπ' ἄκρων ἀμέλγεσθαι τῶν δένδρων τὴν τροφήν. (« Chez les Troglodytes vit aussi l'animal que les Hellènes appellent le chameau-panthère dont l'aspect est, comme son nom, une sorte de composé. Il a, en effet, le pelage tacheté de la panthère et la taille d'un chameau : cette taille est forte et le cou de cet animal est long au point de lui permettre de cueillir sa nourriture au sommet des arbres. »)

<sup>10</sup> Diodore de Sicile, II, 51, 1 ; cf. F. Jacoby, Die Fragmente der griechischen Historiker, II, f. 114, p. 299-300 : αἱ δὲ καλούμεναι καμηλοπαρδάλις τὴν [μὲν] μῆξιν ἀμφοτέρων ἔχουσι τῶν ἐν τῇ προσηγορίᾳ περιειλημμένων ζώων. τῷ μὲν γὰρ μεγέθει μικρότεροι τῶν καμήλων εἰσὶ καὶ βραχυτραχηλότεροι, τὴν δὲ κεφαλὴν καὶ τὴν τῶν ὀμμάτων διάθεσιν παρδάλει παρεμφερεῖς διατετύπωνται. τὸ δὲ κατὰ τὴν ῥάχιν κύρτωμα παρεμφερὲς ἔχουσαι καμήλοι τῷ χρώματι καὶ τῇ τριχώσει παρδάλεσιν εἰκόσιν· ὁμοίως δὲ καὶ τὴν οὐρὰν μακρὰν ἔχουσαι τὴν τοῦ θηρίου φύσιν ἀποτυποῦνται. (Trad. B. Eck, C.U.F., « Les chameaux-léopards, comme on les appelle, tiennent d'un mélange des deux animaux que leur nom combine. Leur taille est plus petite que celle des chameaux et leur cou est plus court ; par la tête et par l'expression des yeux, ils ont un air comparable à celle d'un chameau, mais par la couleur et par le pelage ils ressemblent à des léopards ; de même, avec leur longue queue, ils rappellent l'image du fauve. »)

<sup>11</sup> Pline l'Ancien, Histoire naturelle, VIII, 27 : Harum aliqua similitudo in duo transfertur animalia. Nabun Aethiopes uocant, collo similem equo, pedibus et cruribus boui, camelo capite, albis maculis rutilum colorem distinguuntibus, unde appellata camelopardalis. (Trad. A. Ernout, C.U.F., « Deux animaux présentent avec le chameau une certaine ressemblance. L'un est celui que les Ethiopiens appellent nabu (girafe) ; Il a l'encolure du cheval, les pieds et les jambes du bœuf, la tête du chameau, des taches blanches qui tranchent avec son pelage roussâtre : de là son nom de camelopardalis (chameau-léopard). »)

<sup>12</sup> Strabon, Géographie, XVI, 4, 16 : Γίνονται δ' ἐν τούτοις τοῖς τόποις καὶ αἱ καμηλοπαρδάλις, οὐδὲν ὅμοιον ἔχουσαι παρδάλει· τὸ γὰρ ποικίλον τῆς χροῆς νεδρίσι μᾶλλον εἰκε ῥαβδωτοῖς σπίλοις κατεστιγμέναις· τελέως δὲ τὰ ὀπίσθια ταπεινότερα τῶν ἐμπροσθίων ἐστίν, ὥστε δοκεῖν συγκαθῆσθαι τῷ οὐραίῳ μέρει τὸ ὕψος βοῶς ἔχοντι, τὰ δὲ ἐμπρόσθια σκέλη τῶν καμηλείων οὐ λείπεται· τράχηλος δ' εἰς ὕψος ἐξηρμένος ὀρθός, τὴν κορυφὴν δὲ πολὺ ὑπερπετεστέραν ἔχει τῆς καμήλου· διὰ δὲ τὴν ἀσυμμετρίαν ταύτην οὐδὲ τάχος οἶμαι τοσοῦτον εἶναι περὶ τὸ ζῆλον, ὅσον εἶρηκεν Ἀρτεμίδωρος ἀνυπέροβητον τὸ ζῆλον, ὅσον εἶρηκεν Ἀρτεμίδωρος ἀνυπέροβητον φήσας· ἀλλ' οὐδὲ θηρίον ἐστίν, ἀλλὰ βόσκημα μᾶλλον· οὐδεμίαν γὰρ ἀγριότητα ἐμφαίνει. (Trad. H. L. Jones, Loeb, « In this region, also, are found camelopards, though they are in no respect like leopards ; for the dappled marking of their skin is more like that of a fawn's skin, which latter is flecked with spots, and their hinder parts are so much lower than their front parts that they appear to be seated on their tailparts, which have the height of an ox, although their necks rise high and straight up, their heads reaching much higher up than those of camels. On account of this lack of symmetry the speed of the animal cannot, I think, be so great as stated by Artemidorus, who says that its speed is not to be surpassed. Furthermore, it is not a wild beast, but rather a domesticated animal, for it shows no sign of wildness. »)

<sup>13</sup> Photius : ἡ λεγομένη παρ' Ἑλλήσι καμηλοπάρδαλις... (cet animal qu'on appelle chez les Grecs le caméléopard... » ; Posidonius d'Apamée : αἱ δὲ καλούμεναι καμηλοπαρδάλις... (les Caméléopards, comme on les appelle...) ; Strabon : αἱ καμηλοπαρδάλις, οὐδὲν ὅμοιον ἔχουσαι παρδάλει... (les Caméléopards, qui n'ont pourtant rien à voir avec le léopard...) ; Dion : περὶ δὲ δὴ τῆς καμηλοπαρδάλιδος ὀνομασμένης... (au sujet de l'animal dénommé caméléopard...)

terme *καμηλοπάρδαλις* est donc le terme usuellement employé en grec pour évoquer une girafe, c'est pourtant un animal bel est bien insolite que cherche ici à représenter Cassius Dion. Le type de formulation que l'on vient de relever et la description assez détaillée de cet animal indiquent clairement que pour un lecteur romain du III<sup>ème</sup> siècle p. C. cet animal était tout sauf courant. Si la description est nécessaire, c'est vraisemblablement qu'aux yeux de Dion le mot seul de *καμηλοπάρδαλις* ne suffit pas à faire écho dans l'imagination du lecteur. Et insolite, cet animal l'était à coup sûr bien davantage pour un spectateur du I<sup>er</sup> siècle qui le voyait « pour la première fois » (*πρῶτον*). C'est d'ailleurs la nouveauté qui est le motif affiché par Cassius Dion pour justifier ce passage.

Cependant nous pouvons nous demander si cet animal était vraiment insolite pour le spectateur romain contemporain des faits relatés ou si c'est Dion qui souligne – voire exagère – cet aspect. Cela soulève une interrogation sur la fiabilité de son témoignage. Or Varron, contemporain des événements relatés ici par Cassius Dion, évoque « une girafe récemment ramenée d'Alexandrie [à Rome], qui était par sa forme semblable à un chameau, mais par ses taches semblable à un léopard<sup>14</sup>. » Varron étant mort en 27, il est assez probable que la girafe dont il parle est bien celle des jeux de 46, évoquée par Cassius Dion. Pline l'Ancien, de plus, vient lui aussi confirmer Dion à propos, cette fois, de la nouveauté que constitue la présence de cette girafe. Il déclare en effet que « c'est aux jeux du cirque donnés par le dictateur César que la girafe a paru à Rome pour la première fois<sup>15</sup> ». Tous ces indices permettent de considérer que le témoignage de Dion est fiable, et que par conséquent, c'est bien en 46, lors des jeux qui eurent lieu peu après le quadruple triomphe de César, que les Romains virent cet animal pour la toute première fois, cette nouveauté lui conférant automatiquement un aspect très insolite. Par la suite, cet animal est resté relativement rare à Rome : Pline l'Ancien affirme que « depuis [sa première apparition], on en voit de temps à autre »<sup>16</sup>. Si l'on en croit P.-L. Galtier, qui a étudié la question, « en trois siècles, de [Jules] César à Philippe l'Arabe, les Romains ont pu voir à six reprises environ ces animaux.<sup>17</sup> » Voir une girafe à Rome constitue donc un spectacle exceptionnel et insolite, que ce soit au I<sup>er</sup> siècle a. C ou au III<sup>ème</sup> siècle p. C. Cela peut expliquer le regard intrigué de Cassius Dion sur cet animal exotique : il retranscrit l'effet provoqué sur le

---

<sup>14</sup> Varron, *De lingua latina*, V, 100 : [...] *Alexandrea camelopardalis nuper adducta, quod erat figura ut camelus, maculis ut panthera*. (Trad. R. G. Kent, Loeb, « The *camelopardalis* 'giraffe', which was recently brought from Alexandria, so called because it was in form like a camel and in spots like a panther »)

<sup>15</sup> Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VIII, 27 : [...] *dictatoris Caesaris circensibus ludis primum uisa Romae*. (Trad. A. Ernout, C.U.F., « C'est aux jeux du cirque donnés par le dictateur César que la girafe a paru à Rome pour la première fois. »)

<sup>16</sup> Pline, *ibid.* : *ex eo subinde cernitur*.

<sup>17</sup> Voir Galtier P.-L. « Des girafes pour l'Empereur », *Topoi*, vol. 6.2, 1996, p. 915-7.

spectateur – et peut-être sur lui-même – et l'événement insolite que constitue la présence de cet animal. Au moyen-âge, le caméléopard continue d'être un « animal philologique » qui progressivement finit par être distingué à tort de la girafe<sup>18</sup>.

Comment, dans un deuxième temps, comprendre la présence de cet animal à Rome en 46 ? Chez Dion, le contexte de son apparition, d'abord, est clairement ludique. P.-L. Galtier écrit à propos de ce passage : « Dion Cassius semble inclure [la girafe] parmi les animaux chassés dans l'amphithéâtre, mais son texte n'est pas clair sur ce point ». Il nous semble pourtant que cela ne peut être qu'au cours d'une *uenatio*, ici désignée par l'expression θηρίων σφαγαί<sup>19</sup> que la girafe apparaîtrait. Une *uenatio* était une chasse d'animaux plus ou moins exotiques mise en scène lors des jeux du cirque ; cela pouvait consister en des combats d'animaux entre eux ou des combats entre animaux et hommes. On pouvait aussi y exhiber de nouvelles espèces. Cassius Dion annonce qu'il y eut des *uenationes* lors des jeux organisés par César en 46<sup>20</sup> et ensuite il cite le cas – jugé digne d'être mentionné – de la girafe. Il nous apparaît donc comme très hautement probable et logique que la girafe apparut au cours d'une de ces *uenationes*. Le chapitre 43.23 détaille d'ailleurs – nous le verrons –, après l'évocation de la girafe, les divers combats de gladiateurs qu'il y eut, comme c'était aussi annoncé aussi précédemment (ἀνδρῶν ὀπλομαχίαι), ce qui semble confirmer notre hypothèse. D'ailleurs, c'est aussi aux jeux du cirque que Pline associait la girafe<sup>21</sup>.

Il apparaît certain, par ailleurs, qu'il y a ici un usage politique de l'insolite : si César choisit de ramener d'Égypte une girafe, animal alors inconnu des Romains, et, surtout, de l'exposer à la vue de tous, c'est dans un but politique. À la fin de la République, présenter des animaux exotiques au public romain, et en particulier de nouvelles espèces, n'était pas seulement l'occasion de divertir le public mais aussi de l'impressionner, et, marquant ainsi les esprits, de faire montre de son pouvoir<sup>22</sup>. La *uenatio* est une pratique ludique d'origine obscure, qui s'est vraisemblablement développée assez tôt sous la République. Au moment où César organise celle dont nous parlons, en 46 a. C., la précédente grande *uenatio* était celle de Pompée,

---

<sup>18</sup> Voir l'article de T. Buquet, « La girafe, belle inconnue des bibles médiévales. *Camelopardalis* : un animal philologique », *Anthropozoologica* 43.2, 2008, p. 47-68.

<sup>19</sup> C'est l'expression que choisit Cassius Dion pour traduire le latin *uenatio* : outre XLIII, 22, 3 voir LIV, 8, 5 ; 26, 2 ; 34, 2 ; LVI, 27, 4 ; LVIII, 12, 5 ; LXVI, 25, 3 ; LXXVIII, 21, 4.

<sup>20</sup> CD, HR, XLIII, 22, 3.

<sup>21</sup> Voir note p. 4.

<sup>22</sup> Sur les *uenationes*, voir notamment J. Aymard, *Essais sur les chasses romaines*, BEFAR, 1951. Concernant les liens entre géographie et pouvoir, voir C. Nicolet, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, 1984, et V. Naas, qui traite de cette problématique dans l'œuvre de Pline l'Ancien (*Le projet encyclopédique de Pline l'Ancien*, Collection de l'École Française de Rome, 2002).

organisée en 55 a. C., et qui avait constitué un « record » en la matière<sup>23</sup> : elle avait duré cinq jours, cinq cents lions défilèrent<sup>24</sup> ainsi que dix-huit à vingt éléphants<sup>25</sup> et de nouvelles espèces animales furent montrées, dont un Lynx des Gaules<sup>26</sup>, un rhinocéros unicolore d'Égypte<sup>27</sup> et un singe éthiopien<sup>28</sup>. Le but de César en 46 est clairement d'effacer le souvenir des *uenationes* pompéiennes en les surpassant : comme Pompée, César propose au public cinq jours de *uenationes*<sup>29</sup>, avec de multiples combats d'éléphants<sup>30</sup>, des jeux thessaliens mettant en scène des taureaux<sup>31</sup>, et l'exhibition d'au moins une nouvelle espèce : notre « caméléopard ». En tant qu'animal insolite et capable de marquer les esprits, la girafe participe donc de ce projet politique césarien.

L'aspect politique de la présence de cette girafe, ramenée à Rome par César, nous pousse à ne pas exclure qu'elle ait été également présente lors des processions triomphales de César qui eurent lieu un peu avant les jeux que nous venons d'évoquer<sup>32</sup>. En effet, cette girafe a probablement servi à symboliser la victoire de César sur l'Égypte. Le témoignage de Varron nous le suggère (« une girafe récemment ramenée d'Alexandrie...<sup>33</sup> »), et celui d'Horace nous conforte dans cette hypothèse : il mentionne, dans une épître de 14 a. C. adressée à Auguste et dont le contexte est triomphal tout autant que ludique, la présence d'une girafe<sup>34</sup> ; or il peut tout à fait s'agir du triomphe, entre autre sur l'Égypte, d'Octave en 29 a. C.<sup>35</sup>. De plus, les girafes, dans l'Antiquité et pendant longtemps, étaient principalement présentes au sud du Sahara, dans

---

<sup>23</sup> Voir J. Aymard, *ibid.*, p. 74-85.

<sup>24</sup> C'est le chiffre qu'avance Cassius Dion (texte précédemment cité). Mais Pline avance le chiffre de 600, dont 315 sont à crinière (VIII, 53 ; VIII, 64).

<sup>25</sup> Dion (texte précédemment cité) et Sénèque (*De Breuitate Vitae*, XIII, 6) évoquent dix-huit éléphants, tandis que Pline hésite entre dix-huit et vingt (VIII, 20).

<sup>26</sup> Pline, VIII, 70.

<sup>27</sup> Pline, VIII, 71.

<sup>28</sup> Pline, VIII, 70.

<sup>29</sup> Suétone, *César*, XXXIX.

<sup>30</sup> Pline, VIII, 22 ; CD, XLIII, 23 ; Suétone, *César*, XXXIX, 3. Les éléphants, lors de la *uenatio* de 55 a. C., avaient posé de nombreux problèmes de sécurité et suscité le malaise dans l'assistance ; César, en décidant de multiplier les *uenationes* mettant en scène des éléphants, choisit clairement de surpasser Pompée, en réussissant là où ce dernier avait précisément rencontré des difficultés.

<sup>31</sup> Pline, VIII, 182 ; Plutarque, *César*, XLVIII.

<sup>32</sup> On peut raisonnablement faire cette hypothèse car la girafe, vers 270 a. C., avait déjà été utilisée de manière politique, et c'était au cours d'une procession (πομπή) menée par Ptolémée II Philadelphe à Alexandrie. Cette procession, qui célébrait le retour d'Inde de Dionysos, est décrite par Callixéinos de Rhodes et a été transmise par Athénée (*Deipnosophistes*, V, 32, l. 35) : on aurait pu y voir des animaux venus d'Indes, d'Arabie et d'Éthiopie.

<sup>33</sup> Voir p. 6 et note .

<sup>34</sup> Horace, *Épîtres*, II, 1, 194-6. La description d'Horace, par ailleurs, tient compte, comme dans la plupart des descriptions, du nom de l'animal.

<sup>35</sup> Varron, dans l'extrait que nous avons cité, ne précise pas, comme Pline et Dion, que la girafe dont il parle est la première à avoir été vue à Rome. Aussi évoque-t-il peut-être non pas la girafe ramenée par César en 46 a. C., mais une girafe présente lors du triomphe d'Octave en 29 : la date de mort de Varron, en 27 a. C., ne nous interdit pas cette interprétation. Mais quelle que soit l'interprétation choisie, le témoignage de Varron permet de constater que la girafe semble liée à l'Égypte.

la partie orientale de l'Afrique, dans les régions de savane herbeuse ou arborée. P.-L. Galtier note que leur présence en Afrique occidentale n'est pas attestée chez les auteurs antiques – du moins pas de manière certaine : il y a donc tout lieu de croire que l'habitat des girafes, dans l'Antiquité, étaient l'extrême sud de l'Égypte, en Nubie et en Éthiopie<sup>36</sup>. La mention de la ville d'Alexandrie, comme provenance de l'animal, indique probablement qu'il y avait dans cette ville ou dans ses environs un zoo privé ou une structure de ce type, avec des élevages d'animaux préalablement capturés<sup>37</sup>. Il est donc possible que cet animal, bien que nouveau, soit associé à l'Égypte et sa région. Aussi symbolise-t-il davantage la victoire de César en Égypte que celle en Afrique. Dans ce cas précis la girafe a sans doute bien été amenée depuis Alexandrie, après avoir été chassée au sud de l'Égypte.

Du point de vue de César, donc, la girafe présentée au public en 46 apparaît comme une pièce d'un projet politique qui se sert de l'insolite pour frapper les esprits ; démonstration de force plus subtile que de traîner lors du triomphe des prisonniers enchaînés. Mais, par ailleurs, on peut parallèlement s'interroger quant à l'utilité littéraire de l'insolite pour Cassius Dion. En d'autres termes, si cette girafe, en tant qu'animal insolite, est politiquement utile au dictateur, est-ce que cette girafe pourrait être littérairement utile à notre historien, qui est aussi, comme tout historien de l'Antiquité, un écrivain ?<sup>38</sup>. Ce qui motive cette question est l'insistance de

---

<sup>36</sup> Voir P.-L. Galtier, *art. cit.*, p. 904-907.

<sup>37</sup> Il est en effet peu probable que, compte tenu de ce que nous venons de voir, la girafe ait été chassée près d'Alexandrie. On sait par ailleurs que des structures zoologiques ont existé en Égypte avant Jules César (voir H. M. Hubbel, « Ptolemy's zoo, *Classical Journal*, 31, 2, 1935, p. 68-76) et sont attestées aussi plus tard : Cosmas Indicopleustès, au VI<sup>ème</sup> siècle p. C. décrit des girafes apprivoisées dans le palais d'Axoum (*Topographie chrétienne*, XI, 4).

<sup>38</sup> Se poser cette question revient à analyser son écriture, ce qui, en réalité, n'a été fait que relativement rarement, principalement parce que Dion a longtemps été considéré comme un historien de second rang, voire un simple compilateur, et, sur le plan du style, comme un imitateur (notamment de Thucydide), sans véritable personnalité littéraire. Cassius Dion était très apprécié à la Renaissance, époque où l'on redécouvrit son œuvre. Mais, très vite, sa crédibilité fut mise en doute. Montaigne, déjà, dit se défier du « témoignage inconsistant » de « Dion l'historien » (Montaigne, *Essais*, II, 32 : « Défense de Sénèque et de Plutarque »). Il ajoute même quelques lignes plus loin : « Et davantage, il est bien plus raisonnable, de croire en telles choses les historiens Romains que les Grecs et étrangers ». Cette mauvaise réputation perdura jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, date à laquelle fut impulsée, avec l'ouvrage pionnier de Fergus Millar (*A Study of Cassius Dio*, Oxford, 1964), la réhabilitation de l'auteur sévérien et de son œuvre. Ce discrédit s'explique par plusieurs facteurs, au premier rang desquels le positivisme triomphant, qui condamna sans appel chez les Anciens « l'historiographie rhétorique des Grecs », représentée notamment par Denys d'Halicarnasse et Cassius Dion, au nom d'une conception anachronique de l'histoire et de l'historien ; en effet, rhétorique et histoire ne sont pas dans l'Antiquité des termes antinomiques : l'histoire apparaît doublement comme « fille » de la rhétorique puisqu'elle est présentée dès l'origine (Thucydide, Platon) comme « une alternance de parties narratives et de parties oratoires » et que les plus importants théoriciens du genre, au cours des siècles suivants, seront précisément des rhéteurs, tels que Denys d'Halicarnasse. Parallèlement, on consacra le primat de Tite-Live – et, plus généralement, des historiens latins – sur les auteurs grecs, considérés comme des rhéteurs verbeux et des compilateurs sans esprit critique : en 1980 encore, Jacqueline de Romilly, dans son *Précis de littérature grecque*, décrit, dans les quelques lignes seulement qu'elle consacre à Denys d'Halicarnasse et Cassius Dion, le premier comme un historien « dépourvu de sens critique » (p. 230) et le second comme un historien rhétorique dont les discours présents dans son œuvre historique sont « longs, un peu déclamatoires, avec parfois un certains éclat » (p. 232). Mais si Cassius Dion a été relégué au second rang, c'est

Cassius Dion à propos de cette girafe. Cette mise en relief est en effet troublante, si on l'analyse le passage cette fois-ci à une échelle contextuelle plus grande. La description du « caméléopard » ouvre le chapitre 43.23 ; or, le chapitre 43.22 se termine ainsi :

...καὶ θηρίων σφαγὰς καὶ ἀνδρῶν ὀπλομαχίας ἐποίησεν, [43.22.4] ὧν ἕάν τις τὸν ἀριθμὸν γράψαι ἐθελήσῃ, ὄχλον ἂν τῇ συγγραφῇ οὐδ' ἀληθῆ ἴσως παράσχοι· πάντα γὰρ τὰ τοιαῦτα ἐπὶ τὸ μείζον ἀεὶ κομποῦται. τοῦτο μὲν οὖν καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων τῶν ὁμοίων τῶν ἔπειτα γενομένων ἐάσω, πλὴν εἰ μὴ τι πᾶν μοι δόξειεν ἀναγκαῖον εἶπεῖν εἶναι· [43.23.1] περὶ δὲ δὴ τῆς καμηλοπαρδάλιδος ὀνομασμένης ἐρῶ, ὅτι...

...César organisa des chasses d'animaux sauvages et des combats de gladiateurs, [43.22.4] et si l'on voulait écrire quel était le nombre de ces spectacles, le récit rapporterait qu'il y en eut une pléthore sans probablement pouvoir s'approcher de la vérité, car c'est précisément le genre de détails qui sont régulièrement exagérés par esprit d'emphase. *Je laisserai donc ceci de côté, de même que les autres événements semblables qui eurent lieu plus tard, si ce n'est quand je jugerai que quelque chose est absolument nécessaire d'être mentionné.* [43.23.1] **Mais** de l'animal dénommé Caméléopard, oui, j'en parlerai, car...

Ce passage est important car il est révélateur de la technique de l'historien, qui choisit de trier, hiérarchiser et sélectionner les éléments qu'il rapporte. Or au premier rang de ces éléments se trouve notre girafe : elle est annoncée en premier parmi d'autres faits remarquables, et sa présence dans le récit historique se trouve légitimée, non seulement par la justification objective que propose Dion (cet animal était vu à Rome « pour la première fois »), mais aussi stylistiquement par la parataxe adversative μὲν... δὲ... et par la particule insistante δὴ. La girafe, dans le texte de Dion, ouvre donc fièrement le cortège des faits marquants survenus lors de ces jeux hors-norme.

Viennent ensuite plusieurs combats de gladiateurs sortant du cadre ludique habituel, avec entre autres des combats au cirque au lieu du forum, des combats à dos d'éléphants, une naumachie organisée dans un lac artificiel sur le Champs de Mars<sup>39</sup>, et la participation de membres de l'ordre équestre à des combats de gladiateurs<sup>40</sup>. Si l'on regarde de plus près

---

aussi à cause du caractère lacunaire et fragmentaire d'une grande partie de son oeuvre, qui décourageait ou hypothéquait toute interprétation d'ensemble. Millar lui-même ne s'est appuyé que sur les livres conservés pour restituer la personnalité de l'auteur, ses objectifs et sa méthode.

<sup>39</sup> Cette naumachie de César, première des grandes naumachies, a été étudiée par A. Berlan-Bajard : voir *Les spectacles aquatiques romains*, Collection de l'École Française de Rome, 2006, p. 37-8 ; 153-62 ; 326-30. D'après l'auteur, c'est au cours des jeux offerts par César en 46 qu'on intégra pour la première fois une naumachie aux jeux du cirque. Cassius Dion s'attarde sur la girafe dont c'est la première apparition à Rome mais pas particulièrement sur cette naumachie inédite qui conclut les jeux. Cela renforce notre idée selon laquelle Dion insiste fortement sur l'insolite « caméléopard ».

<sup>40</sup> Un sénateur tente également de participer aux jeux, ce que César refuse. Mais le fait que des membres de l'ordre équestre puissent combattre dans l'arène est déjà « une anomalie notable » aux yeux d'A. Suspène (« Les ordres supérieurs sur la scène et dans l'arène de la fin de la République aux Flaviens », p.337, in Chr. Hugoniot, F. Hurllet et S. Milanezi, *Le statut de l'acteur dans l'Antiquité grecque et romaine*, Tours, 2004). Cette situation semble

l'économie du chapitre 43.23, on constate que la girafe occupe la place la plus grande (deux paragraphes entiers, tous les différents combats de gladiateurs occupant les trois autres), ce qui traduit encore une fois une volonté de mise en valeur :

43. 23. 1. Mais de l'animal dénommé caméléopard, oui, j'en parlerai, car c'est à ce moment-là que César l'introduisit à Rome pour la première fois et l'exposa à tous : cet animal est en tout point un chameau, sauf pour ce qui est de la longueur de ses pattes, car ses pattes arrière sont plus courtes. 2. À partir de son arrière-train cet animal gagne progressivement en hauteur, au point qu'il semble grimper vers quelque éminence, et, juché très haut, son corps, à partir de ses pattes avant, se déploie vers le haut – en particulier son cou, à l'extrémité opposée, qui atteint aussi une inhabituelle hauteur. Cet animal a la peau tachetée comme celle d'un léopard ; c'est pour cette raison que le nom qu'il porte mélange ceux des deux animaux. 3. Voilà donc à quoi ressemble cet animal. Quant aux hommes, il les fit certes combattre en duel sur le forum, comme c'est l'habitude, mais il les fit aussi combattre au cirque à plusieurs : cavaliers contre cavaliers, fantassins contre fantassins, les uns contre les autres pêle-mêle, avec un effectif égal de chaque côté. Il y eut même quarante hommes à dos d'éléphants qui se battirent. 4. À la fin, César organisa une bataille navale non pas en mer, ni dans quelque port, mais sur la terre ferme : il avait fait creuser un espace sur le Champ de Mars, qu'il avait fait remplir d'eau et où il avait fait venir des bateaux. Au cours de tous ces jeux, ceux qui combattaient étaient des prisonniers de guerre et des condamnés à mort. 5. Il y eut même des membres de l'ordre équestre, et entre autres le fils d'un ancien préteur, qui participèrent à des combats de gladiateurs ; un sénateur également (un certain Fulvius Sepinus) voulut combattre en armes, mais en fut empêché : cela, César ne le permit jamais, alors qu'il avait pourtant autorisé certains membres de l'ordre équestre à combattre. 6. Les enfants de patriciens vinrent pratiquer l'exercice équestre que l'on nomme « troyen », selon l'ancestral coutume, et de leur côté les jeunes hommes du même rang concoururent entre eux à la course de char.<sup>41</sup>

Pourquoi Cassius Dion fait-il ce choix de mettre autant en avant cette *uenatio* insolite ?

Certes, comme il l'affirme, ce fait est marquant car la girafe est vue pour la première fois à Rome, mais sa forte mise en valeur pourrait traduire quelque chose d'autre, comme un goût de Cassius Dion pour l'exotisme et un désir de divertir le lecteur. R. F. Newbold a dressé une liste

---

inédite. Encore une fois, Cassius Dion insiste moins sur cette nouveauté que sur celle que constitue la présence de la girafe.

<sup>41</sup> 43. 23. 1 *περὶ δὲ δὴ τῆς καμηλοπαρδάλιδος ὀνομασμένης ἐρῶ, ὅτι τότε πρῶτον ἕς τε τὴν Ῥώμην ὑπ' αὐτοῦ ἐσήχθη καὶ πᾶσιν ἐπεδείχθη. τὸ γὰρ ζῷον τοῦτο τὰ μὲν ἄλλα κάμηλός ἐστι, πλὴν καθ' ὅσον οὐκ ἐκ τοῦ ἴσου τῶν κώλων ἔχει. τὰ μὲν γὰρ ὀπίσθια αὐτοῦ χθαμαλώτερα ἐστίν· 2 ἀρχόμενον δὲ ἀπὸ τῶν γλουτῶν ὑψοῦται κατὰ βραχὺ ὥστ' ἀναβαίνοντί ποι εἰκέναι, καὶ μετεωρισθὲν ἐπὶ πλεῖστον τὸ μὲν ἄλλο σῶμα ἐπὶ τῶν ἐμπροσθίων σκελῶν, τὸν δ' αὐχένα ἕς ὕψος αὐτοῦ ἴδιον ἀνατείνει. τὴν δὲ δὴ χροάν κατέστικται ὥσπερ πάρδαλις, καὶ διὰ τοῦτο καὶ τὸ ὄνομα ἐπικοινωνοῦν ἀμφοτέρων φέρει. 3 τοῦτο μὲν δὴ τοιοῦτόν ἐστι· τοὺς δ' ἄνδρας συνέβαλλε μὲν καὶ ἓνα ἐνὶ ἐν τῇ ἀγορᾷ, ὥσπερ εἰθιστο, συνέβαλλε δὲ καὶ ἐν τῷ ἵπποδρόμῳ πλείους, καὶ ἵππεας ἵππεῦσι καὶ πεζοὺς πεζοῖς, ἄλλους τε ἀναμιξὶ ἀλλήλοις ἴσους. καὶ τινες καὶ ἀπ' ἐλεφάντων τεσσαράκοντα ἐμαχέσαντο. 4 καὶ τέλος ναυμαχίαν οὐκ ἐν τῇ θαλάσῃ οὐδὲ ἐν λίμνῃ τινὶ ἀλλ' ἐν τῇ ἠπειρῷ ἐποίησε· χωρίον γὰρ τι ἐν τῷ Ἀρείῳ πεδίῳ κοιλάνας ὕδωρ τε ἐς αὐτὸ ἐσήκε χωρίον γὰρ τι ἐν τῷ Ἀρείῳ πεδίῳ κοιλάνας ὕδωρ τε ἐς αὐτὸ ἐσήκε καὶ ναῦς ἐσήγαγεν. ἐμάχοντο δὲ ἐν πᾶσι τοῖς ἀγῶσιν οἱ τε αἰχμάλωτοι καὶ οἱ θάνατον ὀφληκότες· 5 καὶ τινες καὶ τῶν ἵππέων, οὐχ ὅτι τῶν ἄλλων ἀλλὰ καὶ ἐστρατηγηκότος τινὸς ἀνδρὸς υἱός, ἐμονομάχησαν. καὶ βουλευτῆς δὲ τις Φόλουιος Σεπίνος ἠθέλησε μὲν ὀπλομαχῆσαι, ἐκωλύθη δὲ· ἐκεῖνο μὲν γὰρ ἀπηύξατο ὁ Καῖσαρ μήποτε συμβῆναι, τοὺς δ' ἵππεας περιεῖδε μαχομένους. τὴν τε ἵππασίαν τὴν Τροίαν καλουμένην οἱ παῖδες οἱ εὐπατρίδαι κατὰ τὸ ἀρχαῖον ἐποίησαντο· καὶ ἐφ' ἀρμάτων οἱ νεανίσκοι οἱ ὁμότιμοι αὐτοῖς ἡμιλλήσαντο. Suétone, comme Dion, consacre un chapitre à ces jeux ; voir *César*, XXXIX.*

de 228 passages de l'*Histoire romaine* évoquant les jeux du cirque<sup>42</sup>, ce qui témoigne d'un grand intérêt porté à ces pratiques sociales et culturelles. Les *uenationes* marquantes de la fin de la République, et ensuite celles de l'Empire, où cette pratique s'accélère et prend de l'ampleur, y sont régulièrement rapportées<sup>43</sup>. La girafe est évoquée d'ailleurs pour la seconde fois lors du principat de Commode, qui personnellement, dans le cirque, en tua une – parmi d'autres animaux exotiques :

...καὶ πέντε γοῶν ἵππους ποταμίους ἅμα καὶ δύο ἐλέφαντας ἄλλη καὶ ἄλλη ἡμέρᾳ χωρὶς αὐτὸς ταῖς ἑαυτοῦ χερσὶ κατεχρήσατο, καὶ προσέτι καὶ ῥινοκέρωτας ἀπέκτεινε καὶ καμηλοπάρδαλιν<sup>44</sup>.  
...seul, de ses propres mains, Commode abattit cinq hippopotames ainsi que deux éléphants en deux jours successifs, et, en plus de cela, il tua aussi des rhinocéros et même un caméléopard<sup>45</sup>.

Dans ce passage, à nouveau, un intérêt particulier – bien que moins appuyé – est porté à la girafe : l'animal est évoqué en dernier, après le verbe principal, donnant un effet de surprise au lecteur. Il n'est donc pas improbable de penser que des passages tels que ceux-ci obéissent à un certain plaisir de décrire l'exotique et l'insolite, tout en ayant pour but de surprendre et de marquer l'esprit du lecteur. En d'autres termes, Dion se servirait de la girafe un peu à la manière de César. On peut d'ailleurs mettre en parallèle le passage sur la girafe avec celui décrivant le « corocottas<sup>46</sup> » – une sorte de hyène, vraisemblablement –, ce qui tend à montrer un intérêt de Dion pour les descriptions d'animaux exotiques en général.

D'autre part, R. F. Newbold montre dans son étude que le point de vue de Cassius Dion sur les jeux du cirque, quand il est explicitement exprimé, est la plupart du temps très critique : les coûts pharaoniques de ces manifestations, l'attitude du public et le comportement des personnalités de haut rang y sont quasi systématiquement blâmés<sup>47</sup>. D'ailleurs, quelques lignes après la description du « caméléopard », Dion critique l'extravagance et l'origine étrangère d'un voile de soie que César aurait fait tendre au-dessus des spectateurs pour qu'ils ne soient pas gênés par le soleil lors des spectacles<sup>48</sup>. Cette anecdote est rapportée car elle est révélatrice aux yeux de Dion de la débauche d'argent dépensé lors de ces festivités ; de plus, elle s'inscrit plus

---

<sup>42</sup> R. F. Newbold, « Cassius Dio and the Games », *L'Antiquité classique*, 44.2, 1975, p. 589-604.

<sup>43</sup> CD, *HR*, XXXIX, 38 (Pompée) ; XLIII, 23 (César) ; LI, 22, 4-5 (Auguste ; consécration du temple du *Diuus Iulius*). À partir d'Auguste, les grandes *uenationes* sont beaucoup plus fréquentes ; voir note p. 4.

<sup>44</sup> CD, *HR*, 73, 10 (Xiphilin, 273, 18-25).

<sup>45</sup> Traduction personnelle.

<sup>46</sup> CD, *HR*, 76, 1, 3-4.

<sup>47</sup> R. F. Newbold, *art. cit.*, p. 593 et sqq. Sur trente-et-un jugements explicites de Dion sur des jeux du cirque, seuls trois sont positifs.

<sup>48</sup> CD, *HR*, XLIII, 24, 2

largement comme illustration d'un certain climat de malaise, comme le montrent les quelques lignes qui précèdent immédiatement :

...ἔσχε μὲν οὖν καὶ ἐπὶ τῷ πλήθει τῶν φονευομένων αἰτίαν, ὅτι μήτ' αὐτὸς διακορῆς σφαγῶν ἐγγόνει καὶ τῷ δήμῳ τὰς τῶν οἰκείων κακῶν εἰκόνας ἐπεδείκνυε, πολὺ δὲ δὴ μείζω ὅτι ἀμύθητα χρήματα ἐς πάντα ἐκεῖνα ἀνάλωσεν, ὡς καὶ καθ' ἑκάτερον ἐπιδοῦσθαι, καὶ ὅτι ἀδίκως αὐτῶν τὰ πλείω συνελέξατο, καὶ ὅτι ἐς τὰ τοιαῦτα αὐτοῖς κατεχρήσατο. ἐν γὰρ τι τῆς πολυτελείας τῆς τότε γενομένης ἐχόμενον εἰπὼν καὶ τᾶλλα δι' αὐτοῦ πάντα σημαίνω...<sup>49</sup>

De même, peu avant notre passage consacré à la girafe, Cassius Dion décrivait un malaise diffus mais palpable. En effet, au cours du triomphe, deux éléments suscitent un violent émoi : le nombre record de licteurs autour de César et le sort de la reine égyptienne Arsinoé, présentée enchaînée parmi les prisonniers de guerre<sup>50</sup>. Bref, le passage décrivant la girafe s'inscrit dans un ensemble plus grand qui évoque avec beaucoup de subtilité un grand enthousiasme populaire teinté toutefois de malaise devant la démesure et l'extravagance des célébrations de la victoire césarienne, le point culminant de ce malaise étant le récit que fait Dion, lui-même très embarrassé, d'un sacrifice humain effectué au cours d'un rituel religieux sur le Champ de Mars<sup>51</sup>.

Ce contexte particulièrement étrange et pesant qui est décrit, et l'opinion critique, connue de nous désormais, de Dion sur les jeux du cirque nous amènent à faire une nouvelle lecture du chapitre 43.23. Un jeu constant entre coutume et insolite informe ce passage : la girafe est vue « pour la première fois » (πρῶτον) et la description de cet animal insolite nécessite la réactivation de son nom, le « caméléopard », permettant de faire appel à des animaux connus du lecteur, le chameau et le léopard ; les combats humains n'eurent pas tous lieu sur le forum, « comme c'était l'habitude » (ὥσπερ εἶθιστο), mais au cirque, très vraisemblablement à cause du nombre de combattants bien plus important qu'à l'accoutumée ; la naumachie est également présentée comme particulièrement originale, car elle a lieu « non pas en mer, ni dans quelque

---

<sup>49</sup> « Dans ces conditions, on reprocha également à César le grand nombre de personnes assassinées, de n'être pas rassasié de sang et d'exhiber au peuple des représentations de ses propres malheurs. Mais on lui reprocha bien plus encore d'avoir dépensé pour toutes ces festivités des sommes d'argent indiciblement élevées. En conséquence, César était décrié pour deux raisons : parce qu'il avait rassemblé la plupart de ces sommes de façon injuste, et parce qu'il les avait utilisées à de pareils desseins. Si je mentionne une seule anecdote, révélatrice de l'extravagance qui était la sienne à ce moment-là, je donnerai alors une idée de tout le reste... »

<sup>50</sup> CD, HR, XLIII, 19.

<sup>51</sup> CD, HR, XLIII, 24, 4 : ...ἄλλοι δὲ δύο ἄνδρες ἐν τρόπῳ τινὶ ἱεροουργίας ἐσφάγησαν. καὶ τὸ μὲν αἴτιον οὐκ ἔχω εἰπεῖν (οὔτε γὰρ ἡ Σίβυλλα ἔχρησεν, οὔτ' ἄλλο τι τοιοῦτο λόγιον ἐγένετο), ἐν δ' οὖν τῷ Ἀρείῳ πεδίῳ πρὸς τε τῶν ποντιφίκων καὶ πρὸς τοῦ ἱερέως τοῦ Ἄρεως ἐτύθησαν, καὶ αἱ γε κεφαλαιὶ αὐτῶν πρὸς τὸ βασιλείον ἀνετέθησαν. Traduction : « Mais deux autres hommes furent égorgés dans une sorte de sacrifice rituel. Leur grief, je ne puis le dire (il n'y eut aucune proclamation de la Sibylle ni aucun autre oracle de ce genre) mais ils furent bel et bien sacrifiés sur le Champ de Mars non seulement par les prêtres pontifes mais aussi par le prêtre de Mars, et leurs têtes, et uniquement leurs têtes, furent placées devant la Regia. » L'embarras de Dion est très perceptible : le sacrifice humain, jugé barbare, est totalement rejeté par la culture romaine.

port, mais sur la terre ferme » (οὐκ ἐν τῇ θαλάσσει οὐδὲ ἐν λίμνῃ τινὶ ἄλλ᾽ ἐν τῇ ἠπείρῳ) ; à côté des enfants patriciens pratiquant « selon l'ancestrale coutume » (κατὰ τὸ ἀρχαῖον) le *ludus Troiae* et des prisonniers de guerre et des condamnés à mort (οἳ τε αἰχμάλωτοι καὶ οἱ θάνατον ὠφληκότεες)<sup>52</sup> combattant dans l'arène, on trouve parmi les combattants des membres de l'ordre équestre, et l'on aurait même trouvé un sénateur, s'il n'en avait pas été empêché, ce qui est bien plus insolite – et particulièrement choquant aux yeux de Dion, même si cela reste implicite.

C'est dans cette perspective que l'insistance portée à la girafe peut également s'interpréter. En effet, ce chapitre consacré aux jeux du cirque de 46 s'ouvre par une description appuyée de l'animal : en mettant en relief cet animal nouveau et hors-norme, Dion donne immédiatement une coloration insolite et bizarre à ce chapitre. Or, on l'a vu, ce chapitre a pour but, par différents procédés d'écriture, de faire ressortir tous les aspects inhabituels de ces jeux et d'attirer discrètement l'attention sur ce qu'ils pouvaient constituer de troublant. De plus, la description de cet animal hybride, mi-chameau mi-léopard, accentue le climat d'étrangeté qui semble planer sur Rome, ou du moins que Cassius Dion tente de créer dans son récit : la Ville, à la fois dans l'enthousiasme de la victoire de César et dans la crainte de son pouvoir, semble perdre le sens de la mesure ; que des membres des ordres supérieurs veuillent rejoindre les gladiateurs dans l'arène, et, plus encore, que des prêtres procèdent à des sacrifices humains, illustre bien ce climat pour le moins étonnant.

L'insolite « caméléopard » a posé plusieurs questions interprétatives différentes, tant concernant sa présence à Rome (vraisemblablement dans le Grand Cirque) en 46 a. C. que dans le texte de Dion trois siècles plus tard. César, après la victoire de Thapsus, veut affirmer son pouvoir et effacer le souvenir des grandes *uenationes* pompéiennes. C'est dans cette perspective qu'il se sert de cet animal pour marquer les esprits. Dans le contexte du quadruple triomphe de César, il est probable que cet animal symbolise sa victoire sur l'Égypte davantage que celle sur Juba en Afrique, compte tenu de l'habitat de cet animal. Il faut cependant rester nuancé, car cet

---

<sup>52</sup> Le *ludus Troiae* est une pratique très ancienne et très ancrée dans la culture ludique romaine ; Cassius Dion est très critique concernant la participation de la haute société aux jeux du cirque, mais il semble que cette tradition soit tout à fait normale et acceptable à ses yeux. Voir Newbold, *art. cit.*, p. 592. La présence de prisonniers de guerre et de condamnés à mort lors des combats du cirque est relativement récente et originale (même si Pompée, lors de ses jeux, avait lui aussi eu recours à des combattants de ce genre – voir Voir J. Aymard, *ibid.*, passage cité), mais n'est pas choquante : les gladiateurs sont tout en bas de l'échelle sociale. Ce qui est choquant aux yeux de Dion, c'est que des membres de la haute société descendent dans l'arène : ses jugements sur les empereurs participant aux jeux sont très critiques (voir R. F. Newbold, *art. cit.*). Qu'un sénateur, comme il est rapporté, ou même que l'empereur veuille participer à ces jeux est encore plus grave ; voir A. Suspène, « Les ordres supérieurs sur la scène et dans l'arène de la fin de la République au Flaviens : le sens politique d'une passion pour les spectacles », in Chr. Hugoniot, F. Hurllet et S. Milanezi, *Le statut de l'acteur dans l'Antiquité grecque et romaine*, Tours, 2004.

animal nouveau pour les Romains devait nécessairement avoir une charge symbolique plus faible que ceux qui étaient connus et traditionnellement rattachés à une région spécifique, comme le crocodile à l'Égypte ou l'éléphant à l'Afrique. Parallèlement à cette utilisation politique de l'insolite, Cassius Dion utilise cet animal exotique à des fins littéraires. Un peu comme César, Cassius Dion cherche probablement à divertir et à surprendre son lecteur, car cet animal exotique est resté extrêmement rare à Rome et que Dion lui fait la part belle lorsqu'il évoque les jeux de César 46. Cette insistance peut également s'expliquer par un effet de composition : la description de cet animal insolite et hybride permet d'instiller une coloration étrange et baroque à ce passage décrivant précisément un climat politique et populaire où l'enthousiasme le dispute au malaise. Mais cet effet de composition s'inscrit dans une analyse politique plus large : Dion souligne ici l'extravagance et la démesure de César, qui seront précisément les accusations qui conduiront à son assassinat<sup>53</sup>. Dion montre une situation politique qui tend progressivement mais inéluctablement vers les Ides de mars 44 a. C., dont le « caméléopard », en tant qu'il fait partie d'un projet d'ensemble démesuré et extravagant, est l'un des multiples éléments qui participeront à leur mise en œuvre.

---

<sup>53</sup> Voir CD, *HR*, XLIII, 41 et XLIV, 1-11.